

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

- Le présent document a été élaboré pour aider les spécialistes des SIG et les autorités compétentes à comprendre comment les services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) exploiteront les SIG et l'adressage municipal commun à l'avenir au Canada.
- La version 2a du modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG a été publiée en mai 2023 et la version 3 est déjà en cours d'élaboration. La norme canadienne en matière d'adressage municipal commun est en cours d'élaboration et devrait être disponible d'ici la fin de 2023 ou le début de 2024.
- Les outils actuels d'acheminement des appels des services 9-1-1 évolués RESTERONT INCHANGÉS jusqu'à ce que les nouvelles normes en matière de SIG et d'adressage municipal commun soient adoptées et que les nouveaux mécanismes d'acheminement géospatial des appels soient définis et mis en œuvre (déploiement national proposé en mai 2027, ce qui signifie que les normes seront adoptées et mises en œuvre avant ce lancement).
- **REMARQUE : Il n'y a pas de lien entre le lancement des services 9-1-1 PG au Canada et le travail de préparation nécessaire à l'acheminement géospatial des appels à l'aide des nouvelles normes en matière de SIG et d'adressage municipal commun.**

QUOI

1. Quel est le lien entre les données des SIG (données cartographiques) et les services 9-1-1 PG?

Fondamentalement, les services 9-1-1 évolués et 9-1-1 PG sont tous deux des services basés sur la localisation. La principale différence réside dans la manière dont la localisation est utilisée et la forme qu'elle prend.

Dans les services 9-1-1 évolués, la sécurité publique repose uniquement sur un système basé sur des tables constituées de plages d'adresses municipales et de données connexes de la sécurité publique pour acheminer correctement les appels d'urgence vers le centre d'appels de la sécurité publique (CASP) approprié. Ce système basé sur des tables est parfois appelé « répertoire d'adresses municipales principal » ou « RAMP ». Le RAMP peut prendre la forme de données des systèmes d'information géographique (SIG), mais **les services 9-1-1 évolués n'exploitent pas actuellement le potentiel des SIG lors de l'acheminement des appels**. La méthode de recherche actuelle est appelée « acheminement sélectif ».

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun

[v5]

Dans le cas des services 9-1-1 PG, l'emplacement de l'appareil appelant est utilisé pour déterminer le CASP le plus proche et le plus approprié pour acheminer l'appel. Les services 9-1-1 PG permettent d'acheminer les appels d'urgence en utilisant les données des SIG et le traitement des données géographiques.

Les coordonnées géographiques sous forme de latitude et de longitude (et, bientôt, d'altitude) peuvent être utilisées pour acheminer les appels avec une plus grande précision, sans qu'il soit nécessaire de les convertir en adresse municipale. La géolocalisation sera également très importante lorsqu'une adresse municipale n'existe pas ou est trop générale, par exemple l'entrée d'un parc national.

Le nouveau processus de localisation fournira aux CASP des données de localisation de manière plus rapide et précise. Le personnel des CASP continuera toutefois de demander aux personnes qui appellent au 9-1-1 de valider le lieu de l'urgence.

2. Qu'est-ce qui change dans le futur environnement des services 9-1-1 PG?

En plus d'acheminer les appels en fonction des adresses municipales, les services 9-1-1 PG utiliseront des données des SIG en temps réel pour acheminer les appels 9-1-1 en fonction des coordonnées de l'appareil. **C'est ce que l'on appelle l'acheminement géospatial des appels.** Deux normes de la National Emergency Number Association (NENA) [Association nationale des services de numéros de secours] décrivent les exigences en matière de SIG dans l'environnement des services 9-1-1 PG. L'une d'elles porte sur les données des SIG et l'autre sur un format d'adressage municipal commun :

- [NENA-STA-006.2a-2022](#) (seulement disponible en anglais) – Norme de la NENA pour le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG;
- [NENA-STA-004.1.1-2014](#) (seulement disponible en anglais) – Norme de la NENA pour le format d'échange de données sur les adresses municipales (CLDXF) des services 9-1-1 PG aux États-Unis.

Ces normes, établies à l'origine pour les États-Unis, sont en train d'être mises à jour. Elles constituent une base pour la mise en œuvre au Canada, à l'exception de certains ajouts requis pour répondre aux exigences propres au Canada, notamment la différence de format entre les codes postaux américains et canadiens, les noms de rue bilingues, etc.

Afin de garantir l'applicabilité au Canada, les expertes et experts canadiens en SIG et en adressage mènent les activités suivantes avec la NENA pour faire évoluer les normes jusqu'au premier trimestre de 2024 :

- Contribution canadienne au modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG actuel (version 3);
- Groupe de travail sur le format d'échange de données sur les adresses municipales (CLDXF-CA) au Canada (nouvelle norme).

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

REMARQUE : Dans la norme de la NENA pour le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG, plusieurs couches sont définies comme étant « obligatoires ». Ces couches obligatoires sont directement liées à la validation de la localisation des services 9-1-1 PG, à l'acheminement géospatial des appels, ou à l'organisme de répartition approprié, ainsi qu'aux applications de cartographie de la sécurité publique.

Les couches sont les suivantes :

- Axes médians des routes;
- Points d'adresse des sites ou de structures;
- Limites territoriales des services d'urgence :
 - *Couche confidentielle propre aux services 9-1-1, c'est-à-dire la zone de service d'urgence et les zones d'intervention de la police, des pompiers et des ambulances;*
- Limites territoriales des CASP :
 - *Couche confidentielle propre aux services 9-1-1*
- Limites territoriales de l'approvisionnement.

Il est important de noter que les données des SIG qui contiennent des adresses municipales constitueront la base de l'acheminement des appels et de l'affichage des emplacements dans le cadre des futurs services 9-1-1 PG.

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

3. Vais-je devoir créer un nouvel ensemble de données des SIG pour les services 9-1-1 PG?

Selon le format utilisé pour votre ensemble de données des SIG actuel, vous pouvez probablement l'étendre pour répondre aux exigences des services 9-1-1 PG. Vous ne devriez pas avoir à effectuer une refonte ni à conserver deux (2) ensembles de données des SIG, à moins que votre système de répartition assistée par ordinateur (RAO) et d'autres systèmes ne puissent être adaptés pour inclure des données de type latitude et longitude.

Un bon point de départ consiste à comparer la version 2 de la norme de la NENA pour le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG (y compris les éléments à prendre en compte au Canada) à votre ensemble de données actuel afin de déterminer les renseignements manquants ou les lacunes. Certaines modifications seront probablement nécessaires, et leur nature variera en fonction de votre ensemble de données actuel.

Conformément à la décision de télécom 2020-150, les fournisseurs de réseaux IP des services d'urgence (ESInet) doivent agir en tant qu'agrégateur des données des SIG de premier niveau lorsqu'aucun agrégateur provincial n'a été désigné.

À ce jour, quelques provinces et territoires ont indiqué qu'ils allaient désigner un agrégateur des données des SIG. L'agrégateur désigné (s'il ne s'agit pas d'un fournisseur ESInet) sera chargé de fournir les couches confidentielles propres aux services 9-1-1 (comme il est indiqué à la question 2 ci-dessus) au fournisseur d'ESInet de manière sécurisée, tout en fournissant les couches qui ne sont pas propres aux services 9-1-1 et qui sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services 9-1-1 PG.

REMARQUE IMPORTANTE : La source autorisée des données en conserve la propriété¹.

4. Que faire si nous ne disposons pas d'un SIG ou des données nécessaires?

Si un service 9-1-1 est disponible dans votre région, communiquez avec votre fournisseur de service 9-1-1 pour savoir comment il localise et achemine actuellement les appels 9-1-1. Votre municipalité, région, province ou territoire pourrait déjà disposer d'un ensemble de données des SIG qui répond à certaines exigences des services 9-1-1 PG. Vous pouvez également communiquer avec votre service local d'entretien des routes.

5. Quel est le financement éventuellement disponible pour faire face aux coûts liés au respect des nouvelles normes des services 9-1-1 PG?

Le financement est une responsabilité locale, régionale ou bien provinciale ou territoriale. Certains gouvernements ont mis en place des mécanismes de financement accessibles aux

¹ Dans le présent document, on entend par « source autorisée » la source initiale des données d'adressage municipal et des SIG (données cartographiques) qui ont été fournies précisément pour la sécurité publique et l'acheminement des appels aux futurs services 9-1-1 par l'autorité locale responsable de l'attribution des adresses au moyen de coordonnées géospatiales (le cas échéant).

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

autorités locales des services 9-1-1 pour satisfaire aux exigences en matière de SIG et d'adressage. Il n'existe pas de mandat pour le financement de cette initiative au niveau fédéral.

6. Quel est le calendrier pour l'état de préparation des services 9-1-1 PG?

En raison de la situation de force majeure que représentait la pandémie de COVID-19, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), par une lettre datée du 8 avril 2020, a suspendu toutes les échéances fixées en lien avec les services 9-1-1 PG et a indiqué qu'il lancerait une instance en vue d'établir de nouvelles échéances pour toutes les obligations en suspens.

Le 14 juin 2021, le CRTC a publié la [décision de télécom 2021-199](#) avec de nouvelles échéances, en indiquant que certaines composantes des services essentiels 9-1-1 de prochaine génération (SEPG) doivent être mises en œuvre progressivement à partir du 1^{er} mars 2022. Toutefois, les SEPG qui reposent sur le nouveau modèle de données des SIG et sur le format d'adressage municipal commun des services 9-1-1 PG ne sont PAS requis à ce moment-là. Ils doivent plutôt être déployés entre 2025 et 2027, parallèlement à la mise en œuvre future de l'acheminement géospatial des appels (*conformément au document [ESCO0743 – NG9-1-1 GIS Readiness Progression Timeline](#) [calendrier de progression de l'état de préparation des données des SIG des services 9-1-1 PG],* seulement disponible en anglais). L'objectif est de définir et d'approuver le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG actualisé et la norme pour le format d'adressage commun du Canada au début de 2024.

En janvier 2021, le Groupe de travail Services d'urgence (GTSU) a produit le document [ESTF0095 – Change from ESRD to Geodetic Location Call Routing](#) (changement des chiffres d'acheminement du service d'urgence [CASU], seulement disponible en anglais) à l'acheminement des appels en fonction de la localisation géodésique, qui est une tâche conçue pour déterminer les besoins généraux et logistiques relatifs au passage de la méthode actuelle d'acheminement des appels sans fil 9-1-1 à un acheminement géospatial des appels filaires et sans fil.

Comme pour le calendrier de mise en œuvre des services 9-1-1 PG par messagerie vocale ou messagerie texte, le CRTC établira le calendrier pour les normes en matière de SIG et d'adressage commun. Les échéances prévues sont entre 2025 et 2027 pour coïncider avec la mise en œuvre du futur acheminement géospatial des appels, une fois qu'il aura été approuvé par le CRTC.

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun

[v5]

7. Que se passera-t-il si je ne peux pas respecter la nouvelle norme?

Si vous ne pouvez pas adapter votre ensemble de données des SIG pour répondre aux exigences des services 9-1-1 PG à temps pour la transition, vous devrez peut-être faire appel à un tiers qui assurera la compilation et la maintenance des couches de données des SIG nécessaires aux services 9-1-1 PG. Lorsque les normes seront prêtes en 2023 ou en 2024, il faudra décider si cette tâche doit être effectuée localement ou avec l'aide d'une ressource tierce sous contrat.

8. Qu'en est-il de l'utilisation de données des SIG libres ou accessibles au public pour les besoins des services 9-1-1 PG?

Il est possible d'utiliser des sources ouvertes ou d'autres données des SIG accessibles au public pour les couches qui ne sont pas confidentielles ou propres aux services 9-1-1. Les couches de données des SIG propres aux services 9-1-1 doivent être créées et gérées localement par l'autorité locale responsable des services et doivent être soumises à l'agrégateur des SIG des services 9-1-1 PG et aux fournisseurs de réseaux 9-1-1 PG de manière sécurisée, conformément aux normes et aux pratiques exemplaires de l'industrie relatives aux services 9-1-1 PG.

Il s'agit là d'un point fondamental, car les couches des services 9-1-1 (*mentionnées dans la réponse à la question 2*) contiennent des renseignements sur l'acheminement pour votre territoire qui, s'ils sont compromis, pourraient présenter des menaces à la sécurité, notamment des problèmes d'acheminement des appels 9-1-1 dans votre territoire.

9. Qu'est-ce qu'un agrégateur et pourquoi en avons-nous besoin pour les services 9-1-1 PG?

Un agrégateur collecte et valide les renseignements pour les services 9-1-1, en veillant à ce que les données soient conformes aux normes en matière de données des SIG de la sécurité publique et aux pratiques exemplaires en matière de contenu et de gestion. Le GTSU propose un agrégateur unique pour chaque province afin de rassembler et de valider les renseignements pour les services 9-1-1 PG en raison de la nature critique de l'acheminement des appels 9-1-1.

Certaines provinces ont déjà désigné un agrégateur et, pour celles qui ne l'ont pas fait, le fournisseur du réseau 9-1-1 PG sera l'agrégateur de premier niveau (voir la [décision de télécom 2020-150](#)).

Il convient de noter que les données des SIG doivent être fournies au fournisseur du réseau 9-1-1 PG qui dessert votre territoire, car ces données sont nécessaires à l'acheminement des appels dans le réseau central 9-1-1 PG.

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

POURQUOI

10. Pourquoi dois-je revoir mon modèle de données des SIG?

Les services 9-1-1 PG s'appuient sur les données de localisation des appareils de télécommunication pour acheminer les appels 9-1-1 vers le CASP approprié. Si personne ne fournit des données des SIG précises et fiables, votre ou vos CASP pourraient ne pas être en mesure de répondre efficacement aux exigences des services 9-1-1 PG et aux attentes du public.

QUAND

11. Quand la version définitive de la norme de la NENA pour les SIG qui tient compte des exigences canadiennes sera-t-elle prête, et devrions-nous attendre jusqu'à ce moment-là?

Il n'y aura jamais de version « définitive ». La norme de la NENA pour les SIG est un document évolutif qui devrait continuer d'évoluer dans le temps comme la norme i3 de la NENA, sur laquelle reposent les services 9-1-1 PG.

La version actuelle du modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG et les normes pour le format d'adressage commun canadien (établies pour les États-Unis) sont stables et constituent une solide base pour la mise en œuvre au Canada, à l'exception de quelques ajouts requis pour répondre à des exigences proprement canadiennes, notamment la différence de format entre les codes postaux américains et canadiens, les noms de rue bilingues, etc. Ces caractéristiques existent déjà dans le modèle canadien des services 9-1-1 et seront maintenues dans les services 9-1-1 PG.

12. Quand verrons-nous la nouvelle entente de service 9-1-1 PG qui définit les nouvelles normes pour les SIG et les formats d'échange?

Cette entente a déjà été diffusée et comprend des renseignements de haut niveau sur les exigences en matière de SIG.

Un calendrier actualisé de l'entente sera publié lorsque les exigences détaillées seront disponibles (probablement en 2025).

OÙ

13. Où puis-je trouver plus de renseignements pour mieux m'informer et informer les autorités compétentes des services 9-1-1 des raisons pour lesquelles nous devons procéder à ces changements?

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

Il existe de nombreuses sources de renseignements sur les services 9-1-1 PG et les SIG, notamment :

- Les décisions et les délais du CRTC;
- Les documents relatifs aux normes du formulaire d'identification des tâches (FIT) 92 du GTSU qui sont affichés sur le portail 9-1-1 FLEX de Bell et qui fournissent des détails supplémentaires;
- Les normes de la NENA pour les SIG;
- La participation aux groupes de travail – le groupe de travail de la tâche 92 du GTSU travaille précisément sur les SIG et les normes en matière d'adressage pour le Canada;
- Le site Web, le blogue et les ressources éducatives d'ESRI Canada;
- Les bulletins des fournisseurs de services 9-1-1;
- Les experts, les représentants et les consultants en matière de services 9-1-1 PG;
- Les associations de SIG locales, régionales, provinciales et nationales concernées, etc.

(Voir les liens applicables et les ressources supplémentaires énumérées à la fin de cette FAQ.)

QUI

14. Dois-je encore fournir à mon CASP d'autres données des SIG qui ne sont pas expressément demandées par mon fournisseur d'ESInet?

Les CASP disposent de plusieurs couches supplémentaires associées aux SIG et à l'adressage commun pour leurs besoins particuliers. Celles-ci continueront d'être utilisées avec le nouveau modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG et les renseignements relatifs à l'adressage commun. Continuez à fournir les données pertinentes à votre CASP. Ces renseignements sont utiles aux responsables des appels 9-1-1 pour localiser les appels et déterminer l'intervention d'urgence la plus appropriée.

15. Qui sera notre agrégateur provincial?

Comme indiqué dans la [décision de télécom 2020-150](#), les fournisseurs de réseaux 9-1-1 PG doivent agir en tant qu'agrégateur de données de premier niveau lorsqu'il n'y a pas d'agrégateur provincial. À ce jour, quelques provinces et territoires ont indiqué qu'ils allaient désigner un agrégateur des données des SIG.

L'agrégateur désigné (s'il ne s'agit pas de Bell, TELUS ou SaskTel) sera chargé de fournir les couches confidentielles propres aux services 9-1-1 de manière sécurisée au fournisseur de réseau 9-1-1 PG, en plus des couches qui ne sont pas propres aux services 9-1-1 et qui

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun

[v5]

soutiennent correctement les services 9-1-1 PG. La source autorisée des données en conserve la propriété.

16. Nous fournissons actuellement des données des SIG à un organisme externe qui se charge de les transmettre à notre fournisseur de service 9-1-1. Cela change-t-il avec les services 9-1-1 PG? Devrons-nous fournir ces données directement au fournisseur d'ESInet?

Pour les services 9-1-1 PG, si l'agence externe a une entente avec le fournisseur d'ESInet, l'introduction des services 9-1-1 PG n'aura pas d'incidence sur la manière dont vous fournissez les données à votre fournisseur de service 9-1-1. Tant que ces ententes sont en place, les données peuvent être fournies directement ou par l'intermédiaire d'un tiers. Cependant, vous êtes toujours responsable en dernier ressort de la fourniture des données, quel que soit le processus.

17. L'agrégateur provincial fournira-t-il les données directement à notre CASP et aux premiers intervenants? Dans l'affirmative, ce service nous est-il facturé?

Pour garantir l'utilisation la plus efficace et la plus rentable des SIG et de l'adressage commun lors de l'acheminement géospatial des appels et des interventions, il est essentiel que tous les fournisseurs d'ESInet et les CASP (notamment les premiers intervenants) utilisent les mêmes données de base des SI, comme définies par le GTSU.

Les travaux en cours du GTSU visent à déterminer en quoi consisteront l'ensemble de base des données des SIG, le processus d'échange et les coûts éventuels (le cas échéant). Les autres détails relatifs aux agrégateurs seront annoncés une fois qu'ils auront été fixés et approuvés.

18. L'agrégateur sera-t-il autorisé à modifier mes données?

L'agrégateur validera vos données et, en cas de divergence, elles vous seront renvoyées à des fins de vérification et de mise à jour. L'agrégateur ne doit pas modifier les données sans votre accord. La responsabilité ultime de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la mise à jour des données des SIG utilisées par les services 9-1-1 PG incombe à la **source autorisée locale**, en collaboration directe avec l'agrégateur désigné ou le fournisseur d'ESInet.

Dans la plupart des cas, la source autorisée locale est un gouvernement local, régional ou provincial. Cette question sera officiellement abordée dans le cadre de l'entente de service 9-1-1 PG à venir avec votre fournisseur de réseau 9-1-1 PG respectif (*par exemple, en ce qui concerne le processus d'assurance et d'amélioration de la qualité*).

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun

[v5]

19. L'agrégateur pourra-t-il utiliser les données à des fins autres que les services 9-1-1 et les utilisateurs en aval (CASP, intervenants et fournisseurs de RAO) pourront-ils utiliser les données à des fins autres que les services 9-1-1?

Actuellement, deux scénarios différents sont possibles pour les agrégateurs des données des SIG pour les services 9-1-1 PG. La première option est un agrégateur provincial désigné, chargé de regrouper les données des SIG qui sont propres aux services 9-1-1 et qui ne sont pas propres aux services 9-1-1 à partir des sources autorisées de la province. En l'absence d'un agrégateur des données des SIG provincial désigné, le fournisseur d'ESInet sera l'agrégateur des données des SIG par défaut pour les besoins des services 9-1-1 PG.

Dans ce rôle, le fournisseur du réseau 9-1-1 PG regroupera les données des SIG qui sont propres aux services 9-1-1 et qui ne sont pas propres aux services 9-1-1 directement à partir des sources autorisées. Selon les termes de l'entente entre les sources autorisées et l'agrégateur des données des SIG (au niveau provincial ou du fournisseur de réseau 9-1-1 PG), l'agrégateur peut conserver, utiliser ou distribuer les données des SIG qui ne sont pas propres aux services 9-1-1 à des fins différentes.

REMARQUE : Les couches confidentielles propres aux services 9-1-1 reçues par l'agrégateur **NE SERONT PAS autorisées à être utilisées** ou distribuées à des fins qui ne sont pas propres aux services 9-1-1. Cela se reflétera dans les mises à jour de la future entente de service 9-1-1 PG applicable (conformément au calendrier des SIG et de l'adressage).

COMMENT

20. Par où dois-je commencer?

Dès aujourd'hui, familiarisez-vous avec les exigences adaptées au Canada en vous référant à la [norme de la NENA pour le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG](#) (seulement disponible en anglais). En outre, vous pouvez tester vos données actuelles à l'aide de [l'outil de validation des SIG](#) et entreprendre une évaluation de l'état de préparation des SIG, qui sont toutes deux fortement recommandées et devraient vous renseigner sur :

- **quel est** votre état actuel et quelles sont les lacunes existantes;
- **qui** engager pour respecter les normes;
- **comment** se préparer à l'acheminement des appels en fonction de la localisation dans l'environnement des services 9-1-1 PG.

Les autorités compétentes doivent être informées et préparées à fournir le financement et les ressources nécessaires pour répondre aux exigences des services 9-1-1 PG en matière de prestation de services afin de coïncider avec la mise en œuvre de l'acheminement géospatial des appels 9-1-1.

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

Discutez avec votre fournisseur de service 9-1-1 et vos représentants et représentantes pour comprendre comment vous préparer et vous impliquer dans le groupe national qui travaille sur cet effort ([groupe de travail de la tâche 92 du GTSU](#), seulement disponible en anglais). En outre, il convient de s'adresser à d'autres agences de sécurité publique et à des collègues de l'ensemble du pays afin de coordonner les préparatifs et la mise en œuvre.

21. Existe-t-il des outils et des applications qui permettent de convertir les modèles de données actuels dans le format requis par les agrégateurs provinciaux?

Certaines normes et certains outils existent déjà. Adressez-vous à votre fournisseur de SIG et au fournisseur de service 9-1-1 de votre région.

22. À quelle fréquence devons-nous fournir des données actualisées à l'agrégateur désigné?

La [norme de la NENA pour la gestion des données](#) (seulement disponible en anglais) préconise un cycle de mise à jour de 72 heures pour les problèmes de données relevés dans les rapports de non-conformité, mais ce n'est pas une exigence pour la transition du premier jour (par exemple, entre 2025 et 2027). Le délai de 72 heures est plutôt l'objectif de référence pour la prestation du futur service de données des SIG et d'adressage. Les mises à jour doivent être fournies aussi fréquemment que possible, car elles sont essentielles pour permettre aux services d'urgence de réagir rapidement.

REMARQUE : Les données essentielles d'adressage et des SIG pour les interventions d'urgence sont nécessaires au moment où les appels à l'aide proviennent de ces lieux (par exemple, d'un chantier de construction ou de travaux routiers).

23. Comment l'agrégateur provincial m'informera-t-il si mes données ne sont pas conformes aux nouvelles normes des services 9-1-1 PG?

Cette procédure sera définie dans la nouvelle entente de service 9-1-1 PG que chaque autorité compétente en matière de services 9-1-1 devra signer au nom de ses CASP primaires et secondaires. Les ententes de service 9-1-1 PG ont été présentées aux autorités compétentes en matière de services 9-1-1 par le fournisseur d'ESInet concerné.

24. Comment l'assurance et l'amélioration de la qualité seront-elles mises en place pour permettre aux données d'urgence de l'adressage et des SIG de rester à jour ou d'être mises à jour et modifiées en cas de besoin?

Les processus d'assurance de la qualité et du contrôle de la qualité (AQ/CQ) seront élaborés et recommandés par le GTSU pour être normalisés par chaque fournisseur de réseau ESInet. Une fois déterminées, ces exigences seront mises à jour dans le calendrier de l'entente de service 9-1-1 PG applicable (par exemple, 2025 et au-delà).

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

À l'heure actuelle, on peut dire que l'AQ/CQ sera nécessaire aux différents niveaux d'intégration et de regroupement des données : la source autorisée, l'agrégation provinciale (le cas échéant) et le fournisseur du réseau 9-1-1 PG.

Renseignements supplémentaires importants

- Norme de la NENA pour le modèle de données des SIG des services 9-1-1 PG : https://cdn.ymaws.com/www.nena.org/resource/resmgr/standards/nena-sta-006.2a_ng9-1-1_gis.pdf (seulement disponible en anglais)
- Décision de télécom 2020-150 (<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2020/2020-150.pdf>) concernant le rapport de consensus ESRE0089 du Groupe de travail Services d'urgence du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) (<https://crtc.gc.ca/public/cisc/es/ESRE0089b.pdf>, seulement disponible en anglais) au sujet des services 9-1-1 de prochaine génération (cartographie) et les considérations communes en matière d'adressage
- Site Web du CRTC sur les services 9-1-1 PG : <https://crtc.gc.ca/fra/phone/911/gen.htm>
- Politique réglementaire de télécom 2017-182 (<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-182.htm>) et politique réglementaire de télécom 2017-182-1 (<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2017/2017-182-1.htm>)
- Site Web du GTSU du CRTC : <https://crtc.gc.ca/cisc/fra/cisf3e4.htm>
- Esri Canada : https://www.esri.ca/fr-ca/solutions/industries/public-safety/segments/next-generation-9-1-1?rmedium=www_esri_ca&rsource=/en/industries/next-generation-9-1-1
- Portail 9-1-1 FLEX de Bell (nécessite des identifiants de connexion) : <https://911flex.bell.ca/Login.html>
- Site Web de la NENA : <https://www.nena.org/> (seulement disponible en anglais)
- Glossaire de la base de connaissances de la NENA : <https://www.nena.org/page/glossary> (seulement disponible en anglais)
- Index des normes de la NENA : <https://www.nena.org/page/standards> (seulement disponible en anglais)

Foire aux questions (FAQ) concernant les systèmes d'information géographique (SIG) et l'adressage commun [v5]

- NENA – Normes fonctionnelles et d'interface détaillées pour la solution i3 de la NENA : https://www.nena.org/page/i3_Stage3 (seulement disponible en anglais)
- Plan stratégique de 911.Gov (voir l'annexe 2 et l'annexe 3) : https://www.911.gov/assets/911_Data_Information_Sharing_Strategic_Plan_Final.pdf (seulement disponible en anglais)
 - *REMARQUE : Bien que la plupart de ces références proviennent des États-Unis, les normes ont été approuvées par le CRTC pour la conception et le déploiement des services 9-1-1 PG au Canada. En outre, de nombreux groupes de travail de 911.Gov comptent des participantes et participants canadiens.*